



JOURNAL D'INFORMATIONS FORCÉMENT SYNDICALES ET AUTRES NOUVELLES...

POUVOIR DE VIVRE

Un gâteau toujours mal partagé

3.5 % : le niveau du mépris

Les organisations syndicales de la fonction publique ont obtenu que le ministre de la fonction publique annonce enfin une revalorisation du point d'indice.

Pour autant, les 3.5 % annoncés sont très en deçà de l'inflation, pour l'instant à 5,2% et annoncée très prochainement à 7%.

Après un quinquennat entier qui s'est acharné à maintenir le point gelé, cette augmentation ne saurait compenser les pertes ni réparer les conséquences lourdes pour les conditions de vie d'un grand nombre de personnels, en particulier les bas salaires et les plus précaires.

La situation inédite d'augmentation rapide du coût de la vie, cumulée à la dégradation résultant de 12 années de quasi-gel du point appelle pourtant une mesure d'une toute autre ampleur, avec une revalorisation d'urgence immédiate de 10% au moins pour préserver les conditions de vie de tout les agents publics, et un plan pluriannuel de rattrapage des pertes subies.

Pour la FSU, la situation impose une négociation sur l'ensemble des grilles de rémunération et de carrière intégrant de nécessaires mesures pour permettre en particulier d'atteindre l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. C'est un enjeu de société, car il en va de l'attractivité des mé-

tiers de la fonction publique, et donc de l'existence de services publics répondant aux besoins de la population sur l'ensemble du territoire.

La FSU considère donc ces 3,5% comme une étape largement insuffisante et qui en appelle une autre sans délai, tant cette augmentation est en décalage avec la réalité de l'évolution de coût de la vie.

La FSU exige que soit rapidement concerté un mécanisme pérenne d'indexation des salaires sur l'augmentation des prix ainsi que l'ouverture de négociations portant sur les carrières et les rémunérations.



RIFSEEP: La FSU véritable moteur des augmentations des IFSE pour tous

Depuis début Septembre de nouvelles réunions sur le RIFSEEP ont débuté.

La FSU toujours vigilante et offensive depuis la mise en place du RIFSEEP, entend bien le rester pour l'ensemble des agents.

(Suite page 2)



ACT'IFS

RIFSEEP au CD82:

(Suite page 1)

Les objectifs de l'administration pour le RIFSEEP (source service R.H) :	Revendiqué par la FSU
Apporter + de transparence et de lisibilité au RIFSEEP, et lever un sentiment d'iniquité	V
Rééquilibrer les niveaux d'IFSE en tant que de besoin	V
Valoriser davantage les fonctions qui le nécessiteront (contraintes particulières, métiers en tension, compenser les iniquités du Ségur etc.)	V
Maintenir la trajectoire budgétaire globale et envisager d'établir un plan de révision du RIFSEEP à réaliser sur le mandat (2023/2027) : examiner l'hypothèse d'un lissage de l'impact d'une évolution du régime indemnitaire par phases annuelles sur la durée du mandat.	×

Ce nouveau RIFSEEP devrait entrer en compte début d'année 2023, dès lors, les élus de la FSU travaillent pour un vrai plan de convergence, chiffré et dans un délai suffisamment **court et raisonnable** pour que les agents bénéficient au plus vite de leur augmentation.

La FSU prend acte de la présentation du nouveau RIFSEEP lors de la prochaine session du conseil départemental.

Il est à rappeler que les primes (IFSE et CIA contenues dans le RIFSEEP) ne comptent que très peu pour le calcul de nos retraites.

La reconnaissance de nos missions et de notre travail à sa juste valeur est indispensable.

Comme à son habitude, **la FSU communiquera de l'avancée de chaque étape:** Intranet, mails adhérents, affichages, page fcbk, ...

« La Liberté guidant le peuple »

1830

« La FSU montrant le chemin du progrès social » 2021









Les propositions réalistes et ambitieuses de la FSU pour un service social de qualité

ENFANTS

Pour enfants et ados: Augmentation de la participation aux frais de garderie, crèche, assistante maternelle, centre de loisirs, colonie de vacances, séjour linguistiques ...

Et pourquoi pas une crèche au CD?!?

Revoir les aides pour les apprentissages de langues

VACANCES

Augmentation de la participation à la nuitée, plafonnée actuellement à 46,42€

Partenariat diversifié avec d'autres organismes de séjours

Revoir à la hausse le montant et le barème des chèques vacances

CULTURE ET SPORT

Participation financière pour une activité sportive ou culturelle avec une aide forfaitaire annuelle, pour les agents et leurs enfants

MOBILITÉ

Prêt à 0% pour le permis de conduire de l'agent et enfants à charge fiscalement.

Prêt à 0% pour achat ou réparation du véhicule de l'agent, avec bonus pour achat de véhicule « propre » y compris les vélos

LOGEMENT

Prêt à 0% pour amélioration de l'habitat, d'entretien ou de rénovation thermique

Prêt à 0% pour entrée dans le logement (dépôt de garantie, frais d'agence, achat équipement de 1^{er} nécessité...)

RESTAURATION

Mise en place du dispositif des Tickets restaurant

FÊTES

Participation financière pour les évènements familiaux: Mariage ou Pacs, naissance, départ à la retraite, noël,...

DIFFICULTÉS

Prêt de 2000€ à taux 0 % ou aide d'urgence non remboursable, après rdv avec l'assistante sociale du personnel et passage du dossier en commission. (Dépense de santé par exple)

Prêt à 0% pour convenance personnelle à 1000€ (aujourd'hui à 765€)

Allocation obsèques de 1000€ (décès agent, conjoint, enfant à charge)





Tous à l'eau! prêts! Partez!

La FSU a obtenu que le service social du personnel soit géré en forme de comité: Agents du service + élus + représentants du personnel afin de fixer ensemble les différentes modalités et les montants des aides et prêts.

Cette liste de propositions est ambitieuse mais réalisable!

C'est nécessaire pour l'attractivité de notre collectivité, pour attirer les professionnels manquants notamment dans le secteur social en tension (éducateurs, assistants sociaux, médecins,...)

La FSU ne peut projeter un service social au rabais.

Et même s'il nous a été répondu que le service social n'était pas "une banque ", les prêts à taux 0% n'ont que très peu d'impact sur les finances.





1607h: Travailler plus pour gagner moins!

• La réévaluation et augmentation des IFSE avec rétroactivité : Ajournée par l'administration

- La loi de 2019 dite de « transformation de la FP » a mis fin aux régimes dérogatoires aux 1607h annuelles et imposé la définition de nouvelles modalités d'aménagement du temps de travail au 1er janvier 2023.
- Tous les syndicats, FSU en tête, s'accordent à dire que le passage obligatoire aux 1607h est une régression sociale majeure comme le démontrent les études sérieuses et progressistes incitant à travailler moins pour partager davantage le travail et les richesses.
- Au CD82, lors du dernier CT, le 3 juin dernier, seuls les élus de la FSU, ont voté « contre » le passage au 1607h (comme en 2018 suppression des Jours exceptionnels).
- Nos acquis sociaux se transformeront donc dès l'année prochaine à travailler plus pour maintenir des jours de repos pour certains agents et une vraie perte sèche pour les autres qui ne pourront pas se le permettre.

La FSU a été force de propositions comme le permet la loi:

• La reconnaissance de la pénibilité pour accorder des jours RTT supplémentaires sans contrepartie : Refus des propositions de la FSU mais prise en charge en euros dans le nouveau RIFSEEP

- L'augmentation substantielle du CIA pour décembre prochain : 550€ seulement pour l'année 2022. La FSU va se battre pour maintenir le CIA à minima de 550€ pour les prochaines années.
- Toilettage des prestations du service social pour obtenir des prestations plus attractives aux agents : Propositions de la FSU reportées par l'administration.
- Maintien de la semaine à 4 jours et celle de 4.5 jours: Accepté par l'administration.

Associant les adhérents de la FSU lors de notre dernière assemblée générale ainsi que les agents le souhaitant, nous avons placé le bien-être, la qualité de vie au travail et le pouvoir de vivre au centre de nos préoccupations.

La FSU veillera à replacer l'humain dans notre collectivité.







8 décembre 2022: élections professionnelles de vos représentants syndicaux :

Vous allez élire vos représentants pour un mandat de 4 ans.

Fière de ses actions, la FSU, premier syndicat au CD82, entend bien le rester.

Nous présenterons des listes à toutes les instances. Rejoignez-nous!

<u>Le CST (ex CT) ,Comité social territorial:</u> consulté pour l'organisation du travail, le fonctionnement des services, la durée du travail (sic), les régimes indemnitaires (RIFSEEP: IFSE et CIA), les ratios d'avancement, le règlement intérieur, le service social, etc...**Et il y a du travail !!!!**

<u>La commission spécialisée</u>: désignés par les représentants élus au CST à proportion, elle remplace le CHSCT (comité d'hygiène et de sécurité et des conditions de travail). La FSU a été moteur dans cette ancienne instance et compte le rester.

Les CAP (A, B et C) Commissions administratives paritaires: un seul groupe par catégorie.

Elles sont consultées pour tout ce qui a trait aux situations individuelles défavorables.

La FSU a obtenu qu'elles soient encore consultées pour les promotions internes et les avancements de grade (la loi de transformation ayant détruit cette consultation)

<u>La CCP (commission consultative paritaire)</u>: Concerne les agents contractuels de droit public (et ils sont nombreux à attendre de sortir de la précarité, la FSU a toujours défendu ces personnels). Peut concerner les assistantes familiales. Elle est consultée sur les licenciements, les sanctions, congés, mobilité, formations, primes...



ENGAGE-ES POUR L'EGALITE FEMME/HOMME



ENGAGE-ES POUR DE MEILLEURES RETRAITES



ENGAGÉ-ES POUR LA FONCTION PUBLIQUE





Réunions d'informations syndicales spécial Routes Réunions possibles dans d'autres services .. Contactez-nous!

mardi 20 septembre:

8h: Antenne de Beaumont de Lomagne **13h30**: Antenne de Lavit de Lomagne

mercredi 21 septembre:

8h: Antenne de Valence d'Agen **13h30**: Antenne de Lauzerte

lundi 10 octobre:

8h: Antenne de Moissac **13h30**: Antenne de Lafrançaise

mardi 11 octobre:

8h: Antenne de Verdun 13h30: Antenne de Montech

mercredi 12 octobre:

8h au Parc: Atelier/EUTR/Antenne Montau-

ban:

13h30: Antenne de Villebrumier

lundi 17 octobre :

8h: Antenne de Molières 13h30: Antenne de Caylus

mardi 18 octobre :

8h: Antenne de Saint Antonin 13h30: Antenne de Caussade mercredi 19 octobre:

8h : Antenne de Nègrepelisse

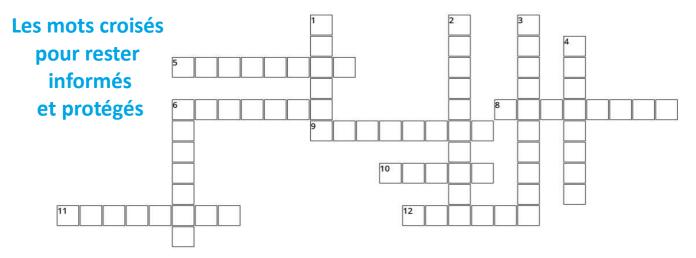
Réunions animées par :

Pascal DELSOL / Stéphane MARROU/ Nicolas PICOURET/ ...

Contacts: Pascal: 0608821093 delpass.82@gmail.com Nicolas: 0622372715

nicolas.picouret@tarnetgaronne.fr

Conformément à l'article 5 du décret n° 82-447 du 28 05 82, relatif à l'heure d'information syndicale chaque agent, syndiqués, non syndiqués est libre de se rendre à cette réunion sur son temps de travail sans récupération.



Horizontal

- Adjectif relatif à une collectivité, dans l'intérêt commun, à l'usage de tous, accessible à tous, par opposition au privé (qui a généralement un but lucratif au détriment des humains)
- 6. Sensée être une amélioration progressive de la société, dans le cadre des institutions existantes. Celle de la "transformation" ("destruction"?) de la FPT remet en cause trop d'acquis
- 8. Droit au repos en "fin de parcours professionnel". La Fsu a manifesté contre l'alignement de celles du Public sur celles du Privé, car c'est un nivellement par le bas plutôt que par le haut
- 9. Rémunérations justes pour travail rendu. Le point d'indice a récemment été revalorisé de +3,5%, c'est déjà à prendre, mais gelé depuis 2006 et avec l'inflation actuelle, on est loin du compte!
- 10. On vote pour celles et ceux qui nous représentent, à plusieurs niveaux (National, Départemental,...), en entreprises et collectivités (cette année le 8 décembre!)
- Groupement de personnes constitué pour la défense d'intérêts professionnels communs
- Fait ou faculté d'agir, de manifester sa volonté, en accomplissant quelque chose. Votre syndicat en a mené plusieurs (interventions, courriers, infos, manifestations,...)

Vertical

- Il faudra désormais en faire 1607 à compter de janvier prochain. Fsu s'est opposée à cette loi nationale car perte d'acquis avec trop peu de "compensations"
- Modification de l'ordre établi, en positif ou pas. La FSU est favorable au changement, s'il est pour du mieux! Quant à celui climatique, agissons tous pour le limiter, ça chauffe, ça urge!
- Sociale, environnementale,... c'est l'action de défendre contre des risques, et ils sont nombreux! Un rôle majeur que la FSU défend pour tous les agents
- ça peut être "de lumières", mais ici c'est le déroulé des parcours professionnel des agents (grades, échelons,...) que les syndicats défendent en CAP et CHSCT (instances consultatives)
- Une des valeurs principales de la FSU, avec la reconnaissance et la revalorisation des agents. C'est aussi un tube d'Aretha Franklin!





solutions O I T D AFI T A D I a N Y S'I 0 1 S I N I Jou В Ь ī Ę s ၁ A L A I R 3 3 | **ВТІАЯ**Т M A O A B A 3 ອ В Ī N SP U B L I Q U E A 0 A O t В Н 3 Нι





Assistantes familiales: En mal de reconnaissance...

Madame TRUC, Madame MACHIN et Madame CHOSE

déposent leurs candidatures pour obtenir l'agrément en vue d'exercer le métier d'assistante familiale.

À ce moment-là, elles sont motivées à l'idée de porter secours à des enfants en manque de repères et en souffrance. Avec les délais nécessaires à la délivrance de l'agrément, les réaménagements de leur domicile puis les démarches qu'elles doivent engager pour trouver un employeur, elles se rendent compte que « les choses ne seront pas si faciles ».

Elles signent un contrat de travail avec leur employeur. Selon la loi, elles doivent suivre « un stage préparatoire » de soixante heures, mais cas de force majeur, des accueils leurs sont proposés.

Madame Machin est contactée pour l'accueil d'un nouveau-né, nous sommes veille de vacances et son interlocuteur lui demande de se mettre en relation avec le service hospitalier où se trouve le bébé.

Madame Chose reçoit à son domicile une fratrie de deux enfants, avertie quelques heures auparavant.

Pour ces deux cas les contrats d'accueils attendront. Madame Truc est reçue par l'équipe pour lui présenter l'ado à accueillir.

Nous nous reconnaissons ou bien nous connaissons ces trois collègues. Laissons les pendants quelques années et retrouvons-les après avoir connu la réalité du travail.

Madame Chose a connu des moments de joie, de complicité avec la fratrie, son conjoint a obtenu un agrément et d'autres enfants ont rejoint la maison. Mais au bout de cinq ans une dénonciation puis un signalement est venu assombrir ce tableau : Une suspension des agréments a été prononcée. Avec une baisse de revenu, le couple a quitté leur habitation en location, un retrait d'agrément a suivi pour logement non conforme à l'accueil. Plusieurs mois après, l'enquête pénale a conclu un classement sans suite.

Madame Truc a partagé des instants privilégiés avec cet ado. Un parcours semé d'embûches mais les changements positifs de son comportement l'ont encouragé dans la poursuite de l'accueil.

Là aussi d'autres enfants accueillis sont arrivés dans sa maison. À cause de la fatigue, **Madame Truc** n'a pas été en capacité de prendre toujours les meilleures décisions, s'en est suivies des tensions au sein de l'équipe. Épuisée, elle n'a pas obtenu un soutien suffisant de la part du service, la dépression a montré le bout de son nez. Elle a tenté de le cacher : c'est un sujet tabou!

Malgré la réorientation des enfants et une période d'arrêt de travail, **Madame Truc** a présenté sa démission.

Madame Machin est toujours sur les rails. Après un début difficile, une mise en place chaotique et un important dispositif de prise en charge médical et psychologique autour de l'enfant, Madame Machin poursuit son activité aussi sereinement que possible.

<u>Toutes ressemblances seraient fortuites ... Mais plusieurs points communs relient ces trois collègues :</u>

L'engagement indéfectible auprès des enfants, un travail non-stop, côtoyant l'addiction à la drogue, les fugues, les tentatives de suicide, la violence...

Une lourdeur administrative : la nécessité d'obtenir la signature des parents pour de multiples démarches liées à la vie de l'enfant.

Les kilomètres parcourus, les heures dans les salles d'attentes, les rendez-vous annulés ou déplacés à la dernière minute ou encore les audiences non communiquées.

Les accusations à tort et leurs conséquences dévastatrices sur la famille.

Les évènements familiaux manqués ou gâchés, les amis qui prennent leurs distances, les tensions dans le couple, les relations orageuses avec leurs enfants.

Devenir assistant familial, ce n'est pas commencer un métier, mais cela revient à faire un choix de vie. Une motivation à toute épreuve.

Mais combien de petites victoires nous font tenir ? Combien de grands moments de bonheur couronnent nos journées ?

Combien de rencontres enrichissent nos vies ?
Une vocation en crise ? Une pénurie de recrutement ?
L'avenir des enfants est un point d'inquiétude des assistants familiaux c'est pourquoi depuis les nourrices de Vincent de Paul, Nous sommes encore et toujours là!



Les oubliés du Ségur!!!

La FSU ne laissera pas de coté ceux qui ont été aux premiers postes lors de la pandémie

« Les métiers de la santé et du social recrutent...... » Faudrait que les élus des collectivités territoriales se mettent à la page pour les oubliés du Ségur !!!!! Eut égard à ce que nous avons fait de chez nous pendant le confinement:

Assurer la continuité du service public souvent avec nos téléphones personnels...

Assurer un lien avec les familles, les personnes âgées et handicapées parfois en crise à des heures inimaginables

Au début de la crise, assurer des visites avec des masques FFP2 collector de 2001 et parfois des sacs poubelles...

Mais aussi et surtout parce que la prévention, la protection et l'accompagnement ce n'est pas uniquement du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h... **Loin de là** !!!!!

Si le système ne s'est pas encore effondré compte tenu du manque criant de moyens... c'est bien parce que sur le terrain il y a des professionnels investis et qui acceptent de donner souvent sur le temps de leurs propres familles.

C'est aussi en permanence imaginer des plans B construits à partir de bouts de chandelles et de bouts de

ficelles pour les usagers!

Voilà ce qu'est l'investissement au quotidien de ceux qui œuvrent autour du social, de ceux qui font des métiers formidables mais qui n'ont pas le droit à la reconnaissance financière parce que la loi a décidé de n'obliger en rien les collectivités territoriales et de leur laisser le choix....

Signé: Les oubliés du Ségur

« La FSU a salué la volonté de l'administration de valoriser certains métiers d'aide aux personnes en difficultés dans le cadre de la transposition du SÉ-GUR à la FPT (décret n° 2022-728 du 28 avril 2022)

Néanmoins, beaucoup d'agents dont les métiers pouvaient accéder à cette prime (183€/mois) n'en bénéficieront pas : PA/PH, infirmières, Secrétaires MDS, ADE, etc...



Le service public, on l'aime, on le défend

snuter-fsu82 : snuter-fsu82@tarnetgaronne.fr

Michel (co-secrétaire départemental) : 0673709133, mich82@free.fr

Nicolas (co-secrétaire départemental) : 0622372715, nicolas.picouret@tarnetgaronne.fr

Fabienne (Comité technique, MDS et autres): 0627171772, fabienne.lefort@tarnetgaronne.fr

Lydie (MDS, CHSCT, Comité Technique et autres) : 0620588194,

lydie.bence@tarnetgaronne.fr

Pascal (Routes, CHSCT et autres) : 0608821093, delpass.82@gmail.com

Christophe (Collèges, CHSCT et autres): 0671526722, chris.borbalas82@gmail.com

Coco (PSH et autres) : 0624630951, corinne.demangeot@tarnetgaronne.fr

Maryline (PSH et autres): 0675076313, maryline.poujal@tarnetgaronne.fr

Camille (PSH et autres): 0685960670, camille.hodouin@tarnetgaronne.fr

Karine (PSH, Comité Technique et autres) : 0689323234, karine.pinck@tarnetgaronne.fr

Katy (Assistantes familiales) katy.gomez@orange.fr

Et tant d'autres autour de vous, dans vos services....

Se syndiquer, pourquoi? comment?

Se syndiquer, permet à une structure comme la notre de faire vivre le débat au sein d'un collectif d'agents impliqués.

L'adhésion peut être également un soutien, un partage d'idées, une volonté de porter ses propres engagements via le syndicalisme mais aussi de défendre sa carrière et d'être informé. C'est un système basé sur des règles fonctionnelles et statutaires où la démocratie et le partage sont de mises.

Il y a la transparence de nos actes et de la gestion financière. La cotisation est déductible des

impôts selon la législation en vigueur. Taux de cotisation mensuel: 0.025 X INM (indice nouveau majoré).

Exemple: indice 360 X 0.025 = 9€ mensuel. Chaque adhérent reçoit des informations de la part de la fédération (FSU nationale), de notre syndicat national (SNUTER-FSU) et de la section locale (FSU 82 Territoriale).

Cela se concrétise par des supports papiers (journaux, lettres..) et par d'autres moyens de communications (mailing, SMS, rencontres, ...).

S	ш
\supset	$\overline{\mathbf{x}}$
0	$\overline{\Box}$
Ž	Z
~	\equiv
=	\subseteq
=	ni.

NOM:
PRÉNOM:
MAIL:
ADRESSE :
CODE POSTAL :VILLE :
CODE I COTALVILLE

À découper et renvoyer à (ou bien à transmettre aux adhérents FSU) : Michel REYNES Les places 82240 LAVAURETTE ou : mich82@free.fr / tél : 06.73.70.91.33.